

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

EXPÉRIMENTATION POUR L'INSTAURATION D'UN ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION À
L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE - (N° 2091)

Rejeté

N° AC16

AMENDEMENT

présenté par

M. Tavernier, M. Lucas-Lundy, M. Raux, Mme Taillé-Polian, M. Gustave et M. Corbière

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« territoriales »,

insérer les mots :

« , à la protection de l'environnement et de la biodiversité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vient préciser que l'éducation à l'alimentation contribue à la protection de l'environnement et de la biodiversité.